

# EN CONTACT 3

## Fiche d'information sur le projet du gazoduc Brunswick Pipeline

### L'Office national de l'énergie approuve le couloir du pipeline

L'Office national de l'énergie (ONE) a récemment accordé sa permission à Brunswick Pipeline relativement à la construction d'un couloir pour gazoduc. Le gazoduc proposé par Brunswick Pipeline transportera du gaz naturel à partir du terminal de gaz naturel liquéfié Canaport MD à Saint John, N.-B., vers des marchés canadiens et du nord-ouest des Etats-Unis. Le pipeline, de 145 kilomètres en longueur et 30 pouces en circonférence sera enfoui sur toute sa longueur et s'étendra à travers le sud-ouest du Nouveau-Brunswick jusqu'à sa connexion avec le pipeline de Maritimes and Northeast à la frontière américaine près de St. Stephen, N.-B. Le but de ce bulletin communautaire est de transmettre les informations les plus récentes sur le projet aux communautés environnantes et de leur fournir un exposé général des prochaines étapes du projet dans le cadre de la construction et de l'exploitation.

### Publication du tracé détaillé proposé

Au début du mois de juillet, le tracé détaillé proposé du pipeline sera déposé auprès de l'ONE, publié dans les journaux et distribué dans les bibliothèques et réunions publiques où les propriétaires fonciers et membres du grand public pourront l'examiner. Dans la mesure du possible, le tracé détaillé proposé a été développé avec la collaboration des propriétaires fonciers affectés. La soumission du tracé détaillé démontrera le droit de passage d'une largeur de 30 mètres dans le couloir approuvé par l'ONE. Les propriétaires fonciers et autres partis affectés auront 30 jours suivant la date de la déposition pour déclarer leurs objections au tracé tel qu'il est décrit. Si l'ONE reçoit des objections sérieuses, il procédera à la médiation ou à une audience plus tard la même année.

### Tâches et jours-cibles

Publication du tracé détaillé proposé, juillet 2007

Résolution des enjeux reliés au tracé, de juillet à novembre 2007

Début des travaux de débroussaillage, novembre 2007

Début des travaux de nivellement et de tranchée, décembre 2007

Arrivée des tronçons de pipeline, décembre 2007

Début de l'opération d'enfouissement du pipeline,  
janvier 2008

Jour-cible de début de l'exploitation, novembre 2008

### Comités de relations communautaires

Brunswick Pipeline s'engage à poursuivre une consultation ouverte et continue avec le grand public. Nous sommes confiants qu'il est essentiel de développer nos relations avec les propriétaires fonciers et les résidents qui demeurent le long du tracé du pipeline. Afin de mieux comprendre les intérêts spécifiques des gens de la région, nous établissons des comités communautaires. Au cours de toutes les étapes de la construction du pipeline, de la planification à l'exploitation, nous collaborerons étroitement avec ces comités afin d'assurer la participation du public et leur participation relativement aux enjeux communautaires. Si vous désirez participer en tant que membre d'un de nos comités communautaires, veuillez communiquer avec nous au **1 888 491-3222**.

# Plan de construction et de restauration du Parc Rockwood

Un groupe de travail composé de parties intéressées au Parc Rockwood a été constitué afin d'élaborer un plan spécifique qui s'appliquerait à la construction de 2,4 kilomètres des 145 kilomètres du pipeline suivant le tracé des lignes de transmission électrique. Le plan détaillera la façon dont la construction procédera tout en respectant la sensibilité de l'environnement et de la faune. Le plan illustrera également la restauration du droit de passage à travers le Parc Rockwood pour en faire une piste de randonnée/cyclisme avec deux nouveaux points d'accès. Le groupe de travail sollicitera la rétroaction du public relativement aux plans.

## Stipulations de l'Office national de l'énergie

Avant d'entamer la construction, plusieurs plans seront élaborés et soumis à l'approbation de l'ONE, dont :

- Plan de protection environnemental
  - Plan de gestion du bruit durant le forage sous la Rivière St. Jean
  - Plan de consultation du public
  - Plan de gestion d'accès
  - Plan d'étude et de surveillance archéologiques
- D'autres plans tels qu'un Programme d'intervention d'urgence seront élaborés avant que le pipeline ne soit exploité.

## Planification de la construction

Brunswick Pipeline poursuit toujours de nombreux aspects de la planification qui doivent être complétés au cours des prochains mois avant le début des travaux de construction. En ce qui a trait à l'environnement, plusieurs projets sont en voie dont des évaluations archéologiques, des études géotechniques sur la Rivière St. Jean près de Pointe Pleasant et des études halieutiques pour confirmer les espèces et les quantités de poissons dans certains cours d'eau. Ces études nous fourniront des données scientifiques importantes et permettront à Brunswick Pipeline d'éviter les espaces sensibles pendant la sélection du tracé final de 30 mètres. Brunswick Pipeline a octroyé un contrat à Louisbourg Pipelines pour la construction du gazoduc. En tant qu'entrepreneur principal en construction, Louisbourg Pipelines sera responsable de la plus grande partie des travaux de construction et la société privilégiera les travailleurs et les entreprises du Nouveau-Brunswick et les organismes représentant les peuples autochtones, lorsqu'ils sont concurrentiels.



Afin de favoriser les possibilités pour la main d'œuvre locale, Brunswick Pipeline et Louisbourg Pipelines ont organisé des séances d'information dans lesquels les sous-traitants et les fournisseurs peuvent se renseigner sur les biens et services nécessaires au projet. Des représentants des deux étaient présents pour décrire le processus de la construction et pour expliquer comment les entreprises et les ouvriers qualifiés peuvent profiter des possibilités. Brunswick Pipeline développe actuellement un plan de construction de détail. Le plan, qui sera complété vers la fin de l'été, comprendra un horaire des travaux de construction s'appliquant au tracé sur toute son étendue. Lorsque les travaux de régime de permis et de planification sont achevés, la construction du pipeline implique la séquence suivante de travaux :

- Débroussaillage et nivellement du droit de passage
  - Création de la tranchée pour les tronçons de tuyaux, travail qui peut comprendre le dynamitage
  - Répartition d'une couche de sable ou autre matériel protecteur au fond de la tranchée
  - Montage et recourbement de tronçons de tuyau le long du droit de passage
  - Soudage des tronçons de tuyau sur le droit de passage – la plupart des tronçons mesurent 80 pieds en longueur
  - Revêtement des joints
  - Descente du tuyau soudé dans la tranchée
  - Remblayage de la tranchée
  - Essais de pression
  - Nettoyage et restauration du droit de passage
- Typiquement, une première équipe se charge des installations de franchissement des cours d'eau, des traversées des chemins et des voies ferrées. L'équipe de « pose » suit, travaillant le long du droit de passage, installant le reste des tuyaux et raccordant les tronçons déjà posés. Quoique le travail de l'installation s'accomplisse sur le droit de passage, les camions doivent circuler pour apporter les tronçons de tuyau et le matériel de remblai à l'équipe de pose. Nous prévoyons aménager deux principales aires de construction, la première à Saint John et la seconde traversant la section rurale. Les travaux de construction se dérouleront du lundi au samedi. Il est possible que les équipes devront travailler des heures supplémentaires dans certaines aires.

### Contact:

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Susan Harris, Gestionnaire des relations communautaires au **1 888 491-3222**, ou visitez notre site Web au **<www.brunswickpipeline.com>**